

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 9 décembre 2024 – PROCES-VERBAL

Étaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller départemental de la Meuse, Président du CLIS,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- M. Damien THIERIOT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- Mme Sylvie ROCHON, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Benoît DEJAIFFE, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois,
- Mme Claire PEUREUX-VALANT, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Michel PELTIER, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- Mme Aurélie REY, représentant le Préfet de la Meuse,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mmes Laetitia FAUGIERES (en visio) et Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Étaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Franck RAIMBAULT, conseiller départemental de la Haute-Marne,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Patrice TORRES, ANDRA.

Était invité :

- M. Robert FERNBACH, personnalité qualifiée, président de la commission « Risques »,

1) Approbation du PV du CA du 30 septembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

2) Prochaine Lettre du CLIS

M. THERIN présente le contenu de la Lettre, qui porte sur trois sujets : l'analyse critique réalisée par la CRIIRAD sur le volet radiologique de l'étude d'impact de l'ANDRA, les recommandations du CLIS pour la phase industrielle pilote, et la fusion de l'ASN et de l'IRSN.

Sur ce dernier point, il doute que le CLIS ait son mot à dire sur la désignation du président de la future ASNR. Pour MM. CANOVA et OLLIVIER, le CLIS est tout à fait dans son rôle en donnant un avis concernant la nomination de l'ancien directeur général de l'ANDRA à la tête de l'Autorité chargée d'instruire le dossier de DAC.

M. RIQUART signale que l'adoption de la loi contenant la décision de fusion date d'avril et non de mars et qu'il convient de modifier la fin de la phrase qui suit (quelques semaines au lieu de quelques jours).

Il propose également de remplacer la dernière phrase de l'article (rédigée ainsi : « Selon le CLIS de Bure, le projet CIGEO, toujours en cours d'évaluation, au regard de sa complexité et des enjeux majeurs qu'il représente en termes d'impacts sanitaires et environnementaux pour le territoire, ne doit certes pas se contenter d'une culture de la sûreté revue au rabais ») par la phrase suivante : « Le CLIS restera attentif à ce que la création de l'ASNR, au regard de (...) pour le territoire, s'accompagne du maintien d'une forte exigence en matière de sûreté nucléaire ».

M. THERIN est favorable à cette proposition. Pour Mme FRANÇOIS, la version proposée est trop édulcorée. MM. FLEURY, OLLIVIER et CANOVA estiment également que le CLIS doit exprimer sans équivoque ses exigences et ses éventuelles inquiétudes. Après discussion, le choix est mis au vote.

A la suite du vote à main levée, sur 19 membres présents, 11 sont pour le maintien de la phrase initiale, 5 sont contre, et 3 s'abstiennent. La Lettre sera publiée dans la version transmise le 6 décembre.

3) Avancement de la mission de l'IEER

M. FERNBACH indique qu'un échange CLIS/IEER/ANDRA s'est déroulé le 5 décembre, à la demande de l'IEER, qui avait adressé une dizaine de questions à l'ANDRA et reçu les réponses préalablement à la rencontre (une trentaine de pages accompagnées d'un document sur le comportement mécanique des ouvrages).

La réunion s'est révélée très constructive pour préciser certains points et faciliter la recherche dans le dossier DAC. L'ANDRA, qui s'est fortement mobilisée, a par ailleurs désigné une responsable pour centraliser les demandes et des correspondants pour chaque thématique traitée par l'IEER.

M. MAKHIJANI pense pouvoir fournir le rapport préliminaire au premier trimestre 2025. Il sera soumis à relecture par des experts désignés par l'IEER et par l'ANDRA. La version finale pourra être présentée au CLIS à la fin du premier semestre, ou à l'automne 2025 au plus tard.

4) Rapport n°18 de la CNE et prochaine AG

M. JAQUET rappelle que le rapport 18 de la CNE a été rendu public courant novembre. Les membres du CLIS en ont été informés et ont reçu le lien pour accéder au texte. Il précise que la CNE n'imprime pratiquement plus de versions papier mais que le CLIS peut faire des copies à la demande.

Il sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le lundi 13 janvier à 18h00, à la salle des fêtes de Joinville (sous réserve de confirmation). Le résumé, rédigé par Mme FAUGIERES, porte sur le seul chapitre consacré au projet de stockage, et a été adressé aux membres du CLIS, sollicités pour faire parvenir leurs questions éventuelles qui seront transmises à la CNE avant le 15 décembre.

Mme FRANÇOIS estime que la CNE donne pratiquement son feu vert au stockage en l'état des déchets bitumés, même si celle-ci encourage la poursuite des recherches sur leur possible inertage. Elle souhaiterait que le CLIS s'intéresse à ce sujet.

M. CANOVA propose de poser directement la question aux membres de la CNE. Il est précisé que les déchets bitumés font toujours partie de l'inventaire de référence mais qu'il n'est pas envisagé d'en stocker lors de la phase pilote. Mme FAUGIERES ajoute que des discussions ont cours actuellement pour voir s'il est possible d'en requalifier une grande partie en FAVL.

5) 25 ans du CLIS

M. CANOVA fait part des premières réflexions concernant l'organisation d'un événement pour célébrer les 25 ans du CLIS. Il est proposé de réunir les anciens et les actuels membres pour recueillir des témoignages et réfléchir à l'avenir, éventuellement sous forme de tables rondes, avec un animateur et en présence de journalistes, le tout suivi d'un buffet. La réunion pourrait avoir lieu en mai 2025 sur une demi-journée.

Un groupe de travail constitué de MM. FLEURY, LHERITIER, LODE et THERIN se réunira prochainement pour avancer dans la préparation, à partir des propositions faites par M. LHERITIER en séance.

6) Questions diverses

- M. CANOVA indique que l'Assemblée Nationale a désigné ses deux représentants au CLIS : il s'agit de Florence GOULET, députée de la Meuse, et de Christophe BEX, député de Haute-Garonne (et originaire d'Houdelaincourt). Mme JOSEPH et M. MENONVILLE restent les représentants du Sénat. Par ailleurs, le conseil départemental de la Meuse a désigné Jean-Philippe VAUTRIN pour succéder à Francis FAVE, décédé. L'arrêté préfectoral devrait être signé avant la fin de l'année.

- M. FLEURY signale que, lors de la réunion des présidents de commissions, il a été décidé de sortir un communiqué de presse. M. CANOVA en donne lecture aux membres du CA qui en approuvent le contenu (qui porte principalement sur l'exigence du maintien des moyens du CLIS au-delà de 2030, et lorsqu'il se transformera en CLI). Le communiqué sera envoyé à l'Est Républicain, au Journal de la Haute-Marne, à la Voix de la Haute-Marne, à l'Affranchi, aux Tablettes Lorraines, et à l'AFP.

- En réponse à M. OLLIVIER, qui s'interroge sur la durée de vie du laboratoire et les recherches en cours et à venir, Mme HURAUT confirme que l'autorisation est valable jusqu'en 2030 mais qu'une demande de prolongation au-delà de cette date est en préparation, avec un programme de recherche correspondant.

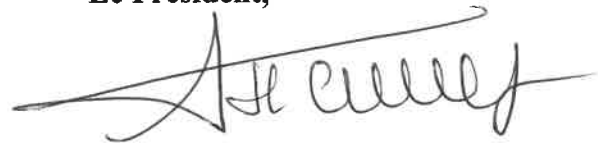
- M. FERNBACH revient sur la réunion de la commission « Risques » du 29 novembre avec la CRIIRAD, et sur celle, conjointe, des commissions « Risques » et « Environnement-Santé » du 3 décembre avec l'ANDRA, afin de préciser les critiques formulées par la CRIIRAD dans son analyse du volet radiologique de l'étude d'impact et de connaître les réponses de l'ANDRA. Il en ressort que l'ANDRA reconnaît des erreurs tout en constatant que ses conclusions ne sont pas remises en cause. Dans sa réponse à la CRIIRAD, remise en séance le 3 décembre, l'ANDRA indique que les

documents complémentaires qui étaient demandés ont été transmis et que les modalités de relecture seront revues. Pour autant, M. FERNBACH estime que cela sème le doute sur le reste des documents produits par l'ANDRA, comme le dossier de DAC, et qu'il est important de rester vigilant et de s'entourer de spécialistes. Il est rejoint par M. FLEURY et Mme FRANÇOIS, qui rappelle que la CRIIRAD demande la constitution d'une commission d'enquête chargée d'expliquer ces dysfonctionnements, et s'étonne que l'IRSN n'ait rien relevé. Enfin, il est souligné que l'ANDRA devra réaliser, avant toute mise en service si elle y était autorisée, un état de référence radiologique du site. Elle s'engage à ce que le CLIS dispose en temps utile du cahier des charges pour pouvoir le soumettre à expertise (dans la mesure où, comme le souligne M. CANOVA, il en a encore les moyens).

- À la suite de la demande de M. FERNBACH qui souhaite avoir des précisions sur la dépose provisoire des voussoirs dans la zone MAVL, faite lors de la réunion du 3 décembre, Mme HURAUT confirme qu'une visite du laboratoire sera programmée prochainement avec les spécialistes de l'ANDRA sur cette question.

A Bure, le 24 mars 2025

Le Président,



Jean-Louis CANOVA